

# Ville de Malakoff

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **17 décembre 2025**

**Objet** : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens « contrat local d'accompagnement à la scolarité- Bonus associés » pour la Maison de quartier Henri-Barbusse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1er septembre 2025 au 30 juin 2030

Nombre de membres composant le conseil :	<b>39</b>	<b>N° DEL2025_174</b>
En exercice:	<b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents:	<b>32</b>	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>6</b>	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>1</b>	

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
 - M. Antonio Oliveira - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -  
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
 Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -  
 Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -  
 M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -  
 M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -  
 Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -  
 Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -  
 Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

### **Avaient donné mandat :**

M. Saliou Ba à Mme Vanessa Ghiati  
 Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles  
 Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères  
 M. Aurélien Denaes à Mme Jacqueline Belhomme  
 M. Hugo Poupard à M. Michel Aouad  
 M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès

### **Etaient excusés :**

Mme Bénédicte Ibos

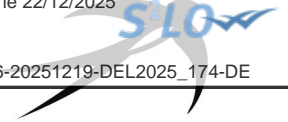
Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

avec l'article L 2121-15 du  
ID : 092-219200466-20251219-DEL2025\_174-DE

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec le code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.



## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 17 décembre 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_174

Objet : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens « contrat local d'accompagnement à la scolarité- Bonus associés » pour la Maison de quartier Henri-Barbusse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1er septembre 2025 au 30 juin 2030

#### Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29 ;

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu** la convention d'objectifs et de financement « subvention contrat local d'accompagnement à la scolarité » Bonus associés, ci-annexée ;

**Vu** l'Addendum, Modalités de calcul de la subvention, ci-annexée ;

**Vu** l'avis des Commissions Municipales Compétentes ;

**Considérant** les missions de la Maison de quartier Henri-Barbusse et notamment son action inscrite dans une démarche de développement et de lien social ;

**Considérant** l'axe « soutien à la parentalité » du projet social de la maison de quartier Henri-Barbusse et notamment en matière d'accompagnement à la scolarité ;

**Considérant** les besoins et la demande des familles du territoire en matière d'accompagnement à la scolarité ;

**Considérant** le dispositif de la Caisse d'Allocations familiales permettant de percevoir une subvention dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité ;

#### Après en avoir délibéré,

**Article 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Malakoff pour la Maison de quartier Henri Barbusse avec la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1 septembre 2025 au 30 juin 2030 , relative au « Contrat local d'accompagnement à la scolarité-Bonus associés », annexée à la présente délibération.

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 092-219200466-20251219-DEL2025\_174-DE

**Article 3 : DIT QUE** les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)